

Renseignements contextuels

Comparaison des systèmes électoraux



Le régime politique et le système électoral du Canada sont assez différents de ceux des États-Unis.

× Canada

Au Canada, le rôle de chef d'État est surtout symbolique et n'est pas politique. Il est distinct du rôle de chef du gouvernement. Le ou la chef d'État est le monarque héréditaire, dont la représentante ou le représentant au pays est la gouverneure générale ou le gouverneur général.

Le ou la chef du gouvernement du Canada – la personne qui dirige le gouvernement fédéral et administre les affaires de l'État – est le premier ministre ou la première ministre. Cette personne est choisie par voie électorale, sans être élue directement. En règle générale, le ou la chef du parti qui a remporté le plus grand nombre de sièges à la Chambre des communes lors d'une élection générale devient premier ou première ministre.

Il y a 343 sièges à la Chambre des communes à l'heure actuelle. Chaque députée ou député est élu pour représenter une circonscription. Une élection générale fédérale se déroule dans chaque circonscription du pays et est supervisée et coordonnée par Élections Canada, un organisme indépendant et non partisan. Les élections municipales, provinciales et territoriales sont organisées séparément par des organismes électoraux indépendants.

× États-Unis

Aux États-Unis, le ou la chef d'État et le ou la chef du gouvernement sont la même personne : la présidente ou le président. Les Américaines et les Américains votent séparément pour la présidente ou le président ainsi que les membres du Sénat et de la Chambre des représentants. Lors d'une élection, les électrices et électeurs doivent choisir les personnes candidates qui occuperont plus de 500 000 postes au sein des administrations locales, étatiques et fédérales. Il n'y a pas de système électoral national. Chacun des 50 États conduit l'élection en suivant ses propres règles et processus.

Une particularité du système électoral des États-Unis est le Collège électoral, qui choisit la présidente ou le président. Aux États-Unis, la personne candidate à la présidence qui obtient le plus de votes dans l'ensemble du pays ne remporte pas automatiquement l'élection. En fait, lorsque les électrices et électeurs votent pour la présidente ou le président, ils votent pour un groupe de personnes candidates qui représenteront leur État au sein du Collège électoral. Ce sont les membres du Collège électoral qui élisent la présidente ou le président. La personne candidate ayant obtenu le plus grand nombre de voix au Collège électoral remporte la présidence.

Vocabulaire utile

Chambre des communes :

Chambre basse du pouvoir législatif canadien. La plupart des lois adoptées par le Parlement sont d'abord présentées à la Chambre des communes.

Chambre des représentants :

Chambre basse du pouvoir législatif américain, qui est responsable des lois fédérales.

Chef d'État :

Principale représentante ou principal représentant d'un pays, et personne qui incarne l'État.

Chef du gouvernement :

Personne qui dirige le gouvernement et qui administre les affaires de l'État.

Circonscription :

Région géographique où les résidents et résidentes élisent la personne qui les représentera auprès du gouvernement fédéral.

Collège électoral :

Aux États-Unis, le Collège électoral se compose de 538 membres nommés pour représenter les États et élire directement la présidente ou le président. La personne candidate à la présidence ayant obtenu le plus grand nombre de votes dans un État lors d'une élection générale remporte la totalité des voix du Collège électoral pour cet État, sauf dans deux États.

Démocratie représentative :

Régime politique dirigé par des élues et élus représentant de grands groupes de personnes.

Fédération :

Entité politique composée de régions ayant une certaine autonomie gouvernementale (p. ex. États ou provinces), mais relevant d'un gouvernement fédéral central.

Monarchie constitutionnelle :

Système dans lequel les pouvoirs du monarque sont limités par la constitution écrite ou non écrite du pays.

Monarchie :

Régime politique dirigé par un monarque (p. ex. un roi ou une reine).

République fédérale :

Pays qui est une fédération et dont les chefs sont élus.

République :

Pays dans lequel le pouvoir suprême revient à la personne élue ou nommée à la présidence plutôt qu'au monarque.

Sénat :

Chambre haute du pouvoir législatif aux États-Unis et au Canada.

« Ticket » :

Aux États-Unis, les personnes candidates à la présidence choisissent leur partenaire de campagne à la vice-présidence. Durant l'élection, ils forment une entité pour qui voter. Ce duo est appelé « ticket ».